



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 29 MAI 2026

ID : 085-200061265-20260528-2026\_3\_02-DE



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 26

**DELIBERATION**  
**DL CIAS 2026-3-02**

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 29 MAI 2026

- la publication le : 29 MAI 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 21 mai, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers présents :** Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Jean-François BIRON, François BLANCHET, Marie-Thérèse BONNEAU, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Christophe CABANETOS, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU, Raphaël FARTURA, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Bérangère GARRAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sandrine MARCHAL, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Claudia POIREAU, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Claude VILLAIN.

**Conseillers absents et excusés :** Chantal GUILBAUD, Éric PEYTHIEU, Yann THOMAS.

**Pouvoirs :** Chantal GUILBAUD à Nicolas MICHON, Éric PEYTHIEU à François BLANCHET, Yann THOMAS à Maryse AUGUIN.

Maryse AUGUIN est désignée secrétaire de séance.

**Election du Vice-Président Délégué**

M. le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article L.123-6 sociale et des familles, le conseil d'administration doit élire en son sein un Vice-Président délégué qui le préside en cas d'empêchement du Vice-Président.  
Il propose de procéder, conformément aux articles R.123-18 et R123-27 à R123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à la désignation du Vice-Président délégué à bulletins secrets. L'élection se déroule au scrutin majoritaire à deux tours. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.  
Monsieur le Président du CIAS invite les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature.

M Nicolas MICHON soumet sa candidature à l'assemblée.  
M. le Président invite chacun des membres à procéder au vote.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs :	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :	29
e. Majorité absolue :	15

Ont obtenu :  
- M Nicolas MICHON : 29 voix

**Le Conseil d'Administration,**  
**Dûment convoqué,**  
**Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 et R.123-27 à R.123-29,**  
**Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération n° 2026 03 07 du 9 avril 2026 portant détermination de la composition du CIAS et définition du mode de scrutin,**  
**Vu la délibération n° 2026 04 14 du 30 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant élection des membres élus du Conseil d'Administration du CIAS,**  
**Vu l'arrêté ARSG 2026-050 du 12 mai 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant désignation des membres nommés du CIAS,**  
**Considérant que Monsieur le Président du CIAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,**  
**Considérant la candidature de M Nicolas MICHON,**  
**Considérant les opérations de vote intervenues,**

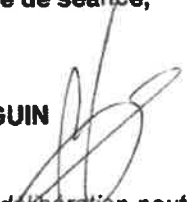
**Article 1 : PROCLAME M Nicolas MICHON Vice-Président délégué du Conseil d'administration du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et le déclare installé(e) ;**

**Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré,**  
**Les jour, mois et an que dessus,**  
**Au registre sont les signatures,**  
**Pour copie conforme,**

La Secrétaire de séance,

Maryse AUGUIN



Givrand, le 28 mai 2026,

Le Président du CIAS

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*